



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radars

Question écrite n° 103173

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la possible externalisation du pilotage des voitures équipées de radars dits « embarqués ». Le Gouvernement a en effet annoncé son intention de confier la conduite de ces véhicules à des prestataires privés, notamment afin que ces contrôles ne détournent plus les forces de l'ordre de leurs autres missions. Des entreprises du secteur privé seraient ainsi directement investies d'une mission de contrôle en lien direct avec la sécurité des personnes, pouvant déboucher sur la mise en œuvre de sanctions pénales en cas d'infraction. Aussi, elle souhaiterait qu'il puisse préciser les missions qui seraient concrètement confiées aux prestataires privés, ainsi que les garanties qui entoureront la mise en œuvre de cette externalisation.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103173

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 février 2017](#), page 1598

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)